

Radicalisation dans l'État, le rapport qui fait peur

Enquête. Transports, éducation, sport... le député Éric Diard, auteur d'un rapport en 2019, a poursuivi ses investigations. Il en tire un livre édifiant*.

Éric Diard ne lâche jamais sa proie. Ce député LR des Bouches-du-Rhône – végétarien et militant de la cause animale – s'est fait remarquer l'année dernière en publiant un rapport parlementaire sur les services publics face à la radicalisation, dans lequel il soulignait les résultats pour le moins contrastés de l'action publique sur le sujet. Depuis, l'élu n'a cessé d'enquêter, en compagnie d'Henri Vernet, rédacteur en chef adjoint au *Parisien*. Les deux hommes ont repris et approfondi les investigations auprès de grands témoins et de spécialistes du renseignement, s'affranchissant du carcan du Palais-Bourbon et de son goût pour l'euphémisme. Ils racontent sans détour ce qui se dit dans le huis clos des commissions et de la haute administration, jouent aussi aux aiguillons, allant jusqu'à confronter des responsables publics à des informations alarmantes sur leurs secteurs, ou réclamant des comptes auprès d'une ministre des Sports trop laxiste à leur goût. Une année d'enquête pour un livre comme un coup de poing ■



Éric Diard
Député LR des Bouches-du-Rhône

un service de police vérifie que les nouveaux surveillants pénitentiaires ne sont pas identifiés par les services de renseignement comme de potentiels radicalisés. Ça peut sembler idiot, mais ça n'était pas le cas jusqu'à présent! Nous avons bien fait d'insister: une centaine de surveillants ont été écartés, dont une quinzaine pour radicalisation... Cela dépasse le cadre de la radicalisation, car, sans cette procédure, l'administration pénitentiaire n'aurait par exemple pas découvert qu'elle s'apprêtait à recruter une personne condamnée pour complicité d'évasion!

Vous avez souhaité poursuivre l'enquête pour en faire un livre. Vous n'aviez pas dit tout ce que vous souhaitiez?

Un rapport parlementaire, c'est une description clinique des choses, qui s'écrit à base d'auditions, pour la plupart à huis clos. Dans un rapport parlementaire, on ne ressent pas la puissance ou l'émotion de certains té-

moignages. C'est pour ça qu'on a décidé d'en faire un livre. On a auditionné à nouveau les protagonistes les plus intéressants du rapport, et complété notre enquête avec d'autres témoignages d'acteurs de différents secteurs, notamment issus du renseignement ou du monde de la santé. Je pense notamment au témoignage de Patrick Pelloux, qui m'a raconté des choses terribles sur ce qui se passe en ce moment dans les hôpitaux de France, où le prosélytisme religieux prospère sans que personne ne s'en émeuve. Nous avons aussi longuement échangé avec Denis Masseglia, président du Comité national olympique et sportif français. Lorsque j'ai abordé avec lui le fait que l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste avait repéré une vingtaine de sportifs de haut niveau fichés S, il a été secoué. Il n'était pas au courant, car les services de renseignement ne sont pas tenus de l'informer sur ses sportifs!

Ce que vous écrivez sur le secteur des transports est inquiétant.

Oui, la RATP, notamment, est confrontée à un phénomène de communautarisation qu'elle a du mal à reconnaître. Le hasard a voulu que je me retrouve dans une radio avec un syndicaliste de la RATP. On débat, on discute. À chaque cas de dérive communautariste que je soulève, il me répond que ce n'est qu'un cas, et qu'on ne peut pas en tirer de généralités... L'émission se termine, nous prenons un taxi ensemble et poursuivons nos échanges. Il tente de me convaincre qu'il y a peu de problèmes de communautarisme à la RATP... Sauf que, en arrivant devant l'Assemblée nationale, le chauffeur de taxi qui avait entendu toute la conversation nous a interpellés: venu d'Algérie dans les années 1980, son fils, entré à la RATP six mois plus tôt, se voyait régulièrement rappelé à l'ordre par ses nouveaux collègues, qui l'obligeaient à aller à la mosquée. Le chauffeur de taxi s'est tourné vers moi et m'a dit: «Qu'est-ce qui s'est passé pour qu'en arrive là?» Le syndicaliste s'est décomposé...

Le procès des attentats de «Charlie Hebdo», de Montrouge et de l'Hyper Cacher s'ouvre dans quelques jours. L'État aurait-il pu éviter ces drames?

Dans une société démocratique, on ne peut pas éviter tous les attentats, mais beaucoup auraient pu être déjoués si les informations avaient correctement circulé entre tous les services de renseignement. Les agents qui travaillent dans le renseignement sont des vrais professionnels, mais, ils sont les premiers à le reconnaître, l'organisation très morcelée du renseignement français et la technocratie amoindrissent l'efficacité de leur travail. Je prends l'exemple de Michaël Chiolo, qui a attaqué au couteau deux surveillants de la prison de Condé-sur-Sarthe l'année dernière. On découvre avec stupéfaction que les faits se sont déroulés dans l'unité de vie familiale, ce qui signifie qu'il était considéré comme un «bon détenu». Il était déjà passé par les prisons de Besançon et de Mulhouse, dans lesquelles il avait attiré l'attention du Renseignement en proférant des menaces à l'encontre du personnel et en faisant l'apologie de ce qui s'est passé au Bataclan. Dans cette histoire, on sent bien que l'information n'a pas circulé correctement. Pour ce qui est des attentats de 2015, les services savaient que *Charlie Hebdo* était une cible particulière, il existait une protection, mais ça n'a pas suffi.

L'État est-il resté inactif face à cette radicalisation?

Entre ce que voient les agents de terrain et la prise de décision subsiste parfois un temps beaucoup trop



Fidèles. 12 avril 2019. Prière devant la mosquée des Oliviers A, à Marseille, fermée par décision de justice quelques mois plus tôt.

long. Je prends un autre exemple: la loi sur la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, dite «loi SILT», a été promulguée le 30 octobre 2017. Cette loi prévoit de mettre en place une commission mixte paritaire pour passer au crible des fichiers de renseignement tous les agents de police et de gendarmerie déjà en place... En juin 2019, cette mesure n'était toujours pas effective, car il manquait toujours une circulaire signée de la main de la secrétaire générale de la Défense et de la Sécurité nationale, Claire Landais, qui a depuis été nommée secrétaire générale du gouvernement... La commission a été mise en place le 24 octobre 2019, c'est-à-dire au lendemain de l'attentat de la préfecture de Paris [attaque au couteau perpétrée par Mickaël Harpon, adjoint administratif à la préfecture, NDLR], deux ans après le vote de la loi. Je sais que tout n'est pas simple, mais, deux ans, c'est beaucoup trop long quand il s'agit de contrer le terrorisme.

Vous écrivez que les autorités n'ont pas pris la mesure du danger que représente le milieu du sport, considéré comme le premier lieu potentiel de radicalisation djihadiste.

Oui, le sport est un angle mort majeur de la politique générale. Comme tout le monde, nous pensions que le sport était un vecteur d'intégration, sans jamais imaginer qu'il pouvait aussi être vecteur de repli communautaire, voire de radicalisation. C'est le spécialiste Médéric Chapitoux qui a mis ce phénomène en lumière. Certaines associations sportives sont devenues des lieux de radicalisation, avant même la mosquée ou Internet. Je ne vous raconte pas le nombre de clubs de futsal, de musculation ou de sports ■■■

« Pour la ministre Roxana Maracineanu, le monde du sport, c'est comme une pub McDo, vous y venez comme vous êtes, y compris en burkini. »



de peau sur ces sujets. N'avez-vous pas peur qu'une nouvelle loi et de nouveaux débats ne viennent aggraver les clivages ?

Non, au contraire. Lutter contre le communautarisme et les phénomènes de radicalisation, c'est aider l'immense majorité des musulmans qui pratiquent leur religion dans la quiétude. J'entends parfois qu'on reproche aux musulmans de ne pas dénoncer ceux qui sont pourtant identifiés comme radicalisés. Mais je les comprends ! Il suffit de voir ce qui arrive à ceux qui le font. Je pense notamment à Mohamed Sifaoui, à Zineb El Rhazoui ou à Latifa Ibn Ziaten, qui sont placés sous protection policière 24 heures sur 24. Quand Zineb El Rhazoui publie une photo sur Instagram, ce sont des torrents de menaces de mort qui déferlent sur son téléphone, à raison d'une toutes les 5 secondes... C'est inacceptable. Je suis aussi intimement convaincu que la gauche devrait faire sa révolution culturelle sur ces sujets. Défendre la laïcité, c'est défendre l'égalité femmes-hommes, c'est défendre l'émancipation ! Je suis toujours surpris par les contradictions que la gauche accepte en son sein. Sur bien des combats elle s'allie à des gens qui défendent et incarnent des valeurs aux antipodes de la République ■ PROPOS RECUEILLIS PAR CLÉMENT PÉTREULT

EXTRAITS

Sport : le miroir aux alouettes de la mixité
Médéric Chapitoux, un ancien gendarme devenu spécialiste de la lutte contre la radicalisation, relate le cas, sur lequel il a enquêté, d'une salle de sports de combat dans une ville de Seine-Saint-Denis : « Je rencontre son responsable, un fonctionnaire ETAPS [éducateur territorial des activités physiques et sportives, NDLR] un soir de la semaine, rien d'anormal : son club semble un modèle de mixité, avec des hommes et des femmes de tous milieux, toutes origines. Le problème, c'était le matin. Là, juste avant et juste après la prière, il entraînait en privé, exclusivement entre hommes, un groupe qui s'est avéré appartenir à la mouvance radicale islamiste Forsane Alizza. Tout ce petit monde a été repéré, fiché et suivi par la police, ainsi bien sûr que l'éducateur. En discutant avec ce dernier, j'ai réalisé qu'il agissait en toute connaissance de cause. Tu comprends, m'a-t-il dit, moi je milite pour un bon islam, ceux-là suivaient un mauvais islam, alors je leur mettais des trempes pour les faire rentrer dans le droit chemin ! Le pire, c'est que je le crois sincère, il n'était même pas conscient qu'en les entraînant à ce régime, il ne faisait que les aguerrir... » [...]

TWITTER - SP

■■■ de combat qui jouent la carte communautariste en laissant prospérer un prosélytisme religieux inquiétant entre leurs murs, quand ça n'est pas carrement la prière avant les compétitions. Le basket féminin aussi est touché. Dans notre enquête, nous avons été surpris par la force de dénégation qui règne à la tête du ministère des Sports. La ministre, Roxana Maracineanu, a mis un temps fou à nous recevoir et nous a déroulé un argumentaire qui me laisse encore perplexe. En gros, elle nous dit que le communautarisme dans le sport a toujours existé, que c'est le propre même du sport que d'avoir des clubs de foot communautaires portugais ou algériens, qui n'ont jamais posé de problème. C'est certain, mais lorsque le regroupement communautaire se fait sur des critères religieux, ça n'est pas la même chose... Ce à quoi elle répond que le prosélytisme religieux n'est pas interdit. Et lorsque nous pointons les effets délétères de la mise en place de règles qui suivent les préceptes religieux, notamment en matière d'égalité femmes-hommes, elle nous répond qu'elle est très engagée contre les violences sexuelles. Pour elle, le monde du sport c'est comme une pub McDo, vous y venez comme vous êtes, y compris en burkini.

Qu'attendez-vous d'une éventuelle loi - annoncée par Jean Castex - contre le communautarisme ?

Sur ces sujets, on ne peut pas faire du « en même temps » pour satisfaire son aile gauche et son aile droite, c'est impossible. Je ne sais pas quand cette loi verra le jour, mais j'ose espérer que le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, ne se contentera pas de slogans. Il y a des mesures simples à prendre, comme celle de donner au préfet le pouvoir de retirer des agréments à des associations où se regroupent des personnes radicalisées.

On sent que l'opinion publique est à fleur

Boxe. Les nombreuses dérives constatées dans le secteur associatif sportif sont jugées préoccupantes par les auteurs de l'enquête, qui pointent les réticences de la ministre des Sports Roxana Maracineanu (photo, au centre).



* « La Radicalisation des services publics. Sport, hôpitaux, transports... Ce qu'on ne vous dit pas », par Éric Diard et Henri Vernet (JC Lattès, 300 p., 19,90 €, sortie le 27 août).

« Moi je milite pour un bon islam, ceux-là suivaient un mauvais islam, alors je leur mettais des trempes pour les faire rentrer dans le droit chemin ! » Un fonctionnaire, éducateur sportif